



Propriétaire ne rends pas la caution

Par **gigiss**, le **09/09/2014** à **17:33**

Bonjour

Notre fils était en location à GRENOBLE du 01/08/2013 au 11/06/2014 avec un loyer de 480 euros charges comprises ;

Le propriétaire ne veut pas rendre le dépôt de garanti (480 euros) car notre fils est resté que 10 mois et sur l'état des lieux est mentionné que si le départ à lieu avant 1 an , le loyer est majoré de 60 euros ;

Le propriétaire a t il le droit de garder le dépôt de garanti ?
faut il aller au tribunal d'instance ou de proximité ?

J'aimerais connaitre votre avis sur ce sujet

Bien cordialement

Gilbert BOURDIN

Par **Jibi7**, le **09/09/2014** à **18:31**

hello

Un an c'est pour du meublé en général.

La possibilité d'un bail réduit à 9 mois est en principe réservée aux étudiants ou assimilés.

il faudrait savoir aussi si la loi allur s'applique aux fins de baux.

n'a t il pas été prévenu lors de son préavis ?